



## **BAREME DES HONORAIRES** **TRANSACTION 2026 (TTC)**

### **HONORAIRES DE VENTE A LA CHARGE DU VENDEUR\* :**

A partir de 300 001€ : 3,5% TTC du prix de vente

De 100 001€ à 300 000€ : 4% TTC du prix de vente

Jusqu'à 100 000€ : 5% TTC du prix de vente (avec un minimum de 2000 euros TTC)

(sauf stipulation contraire prévue au mandat)

### **HONORAIRES DE RECHERCHE A LA CHARGE DU VENDEUR\* :**

5% TTC du prix de vente (sauf stipulation contraire prévue au mandat)

*\*Possibilité d'honoraires à la charge de l'acquéreur selon stratégie commerciale définie au mandat.*

### **HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU LOCATAIRE :**

- Pour les locations en résidence principale soumises à la loi du 06/09/89 (visites, constitution dossier, rédaction et signature bail, ...) :

- Application du barème de la loi ALUR soit :

- . En zone dite « très tendue » :
- . En zone dite « tendue » :
- . En zone dite « classique » :

**12,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**  
**10,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**  
**8,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**

- Pour les réalisations d'état des lieux :

**3,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**

- Pour les locations en résidence secondaire (hors loi du 06/09/89) : **5,00 % du loyer annuel hors charges**
- Pour les rédactions d'avenants modificatifs de baux : **120,00 Euros**
- Pour les locations de stationnement (hors loi du 06/09/89) : **180,00 Euros**
- Pour les locations commerciales et professionnelles : **1 900,00 Euros**

### **HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :**

- Pour les locations en résidence principale soumises à la loi du 06/09/89 (visites, constitution dossier, rédaction et signature bail, ...) :

- Application du barème de la loi ALUR soit :

- . En zone dite « très tendue » :
- . En zone dite « tendue » :
- . En zone dite « classique » :

**12,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**  
**10,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**  
**8,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**

- Pour les réalisations d'états des lieux :

**3,00 Euros par M<sup>2</sup> de surface habitable**

- Pour les locations en résidence secondaire (hors loi du 06/09/89) : **5,00 % du loyer annuel hors charges**
- Pour les locations de stationnement (hors loi du 06/09/89) : **180,00 Euros**